



Séparation concubinage avec bien immobilier et un enfant

Par **Patapouf25**, le **10/12/2015** à **14:28**

Bonjour, en concubinage avec un enfant .mon ex désire garder le bien immobilier. doit elle obligatoirement me donner ma part et puis je exiger chez le notaire l'attribution du bien à notre enfant à ses 18ans? merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **10/12/2015** à **20:32**

bonjour,
le bien immobilier est donc en indivision entre vous et votre ex-concubine.
pour que votre ex garde le bien, vous pouvez lui vendre ou lui donner votre part (taxée à 60%) ce qui nécessite le passage devant un notaire.
pour que votre enfant reçoive ce bien à ses 18 ans, je vous conseille de voir un notaire.
une des solutions serait que les 2 propriétaires du bien lui fassent une donation immédiatement.
voir aussi la possibilité d'une donation graduelle.
salutations

Par **Patapouf25**, le **10/12/2015** à **22:06**

Merci bien